

DECISION DU MAIRE

OBJET : Marché n°2021T01 Travaux de restauration et de mise en valeur de l'église St Pierre St Paul LOT 6 électricité - Avenant 2.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Vu la délibération n°390 du 15 décembre 2021 autorisant la signature du marché cité ci-dessus avec la société AFILEC pour un montant globaux et forfaitaire de 65 000,37 € HT soit 78 000,44€ TTC (toutes tranches comprises)

Vu la décision n°420 du 12 décembre 2022 autorisant la signature de l'avenant n°1 avec la société AFILEC pour un montant de 3 044,44€ HT soit 3 653,33€ TTC

Considérant que des modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues sur la tranche ferme du marché, à savoir le remplacement de l'échafaudage prévu initialement par une nacelle, afin de répondre aux exigences de l'aviation civile d'un point de vue sécurité

Considérant qu'il convient de conclure un avenant n°2, dont le montant s'élève à 9 223,68€ HT soit 11 068,42€ TTC

DECIDE

- **De Signer** avec l'entreprise AFILEC, sise 8 Rue Jacques des ARTISANS à JOUARS PONTCHARTRAIN (78760), l'avenant 1 relatif au travaux de restauration et de mise en valeur de l'église St Pierre St Paul Lot 6 Electricité, portant le montant de la tranche ferme du marché à 22 637,94€ HT soit 27 165,53€ TTC
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 14 février 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : 15 FEV. 2023

Mis en ligne, le : 17 FEV. 2023

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLEUR

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Marché n°2021T01 -Travaux de restauration et de mise en valeur de

Objet de l'acte : l'église Saint Pierre Saint Paul - Lot 6 - Electricité - Avenant n°2 avec l'entreprise AFILEC.

.....

Date de décision: 14/02/2023

Date de réception de l'accusé 15/02/2023

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2023DECISION44

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230214-2023DECISION44-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 44.pdf (99_AI-095-219502770-20230214-2023DECISION44-AI-1-1_1.pdf)

